



SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2021

Date d'envoi de la convocation : le 17/09/2021

Nombre de membres : 192

Nombre de présents : 170

Nombre de votants : 184

A l'ouverture de la séance

Secrétaire de séance : Tony JOUANNEAULT

L'an deux mille vingt et un, le mardi 28 septembre, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine à Valognes à 18h00 sous la présidence de David MARGUERITTE,

Etaient présents :

AMBROIS Anne, AMIOT André, AMIOT Guy, AMIOT Sylvie, ANTOINE Joanna, ARRIVÉ Benoît, ASSELINE Etienne, ASSELINE Yves, BARBÉ Stéphane, BAUDRY Jean-Marc, BERHAULT Bernard, BERTEAUX Jean-Pierre, BIHEL Catherine, BLESTEL Gérard, BOTTA Francis, BOUSSELMAME Nouredine, BRANTHOMME Nicole, BRIENS Eric, BROQUAIRE Guy, BURNOUF Elisabeth, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle, MÉRAND Evelyne suppléante de CAUVIN Jean-Louis, COLLAS Hubert, COQUELIN Jacques, COUPÉ Stéphanie, RÉTHORÉ Patrick suppléant de CRESPIN Francis, CROIZER Alain, DE BOURSETTY Olivier, DENIAUX Johan, DENIS Daniel, DESTRES Henri, DIGARD Antoine, DOREY Jean-Marie, DOUCET Gilbert, DUBOIS Ghislain, DUBOST Nathalie, DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, DUFILS Gérard, DUVAL Karine, FAGNEN Sébastien, FAUCHON Patrick, FEUILLY Emile, FIDELIN Benoît, FONTAINE Hervé, FRANCOIS Yves, FRANCOISE Bruno, FRIGOUT Jean-Marc, GANCEL Daniel, GASNIER Philippe, GENTILE Catherine, GERVAISE Thierry, GILLES Geneviève, GODAN Dominique, GOSELIN Bernard, GOURDIN Sédrick, GROULT André, GRUNEWALD Martine, ONFROY Jacques suppléant de GUILBERT Joël, HAMON Myriam, HARDY René, HAYE Laurent, HEBERT Dominique (jusqu'à 19h33), HEBERT Karine, HELAOUET Georges, OLIVIER Stéphane suppléant de HENRY Yves, HERY Sophie, HOULLEGATTE Valérie, HULIN Bertrand, HUREL Karine, HURLLOT Juliette, LEMARIÉ Florence suppléante de JEANNE Dominique, JOLY Jean-Marc, JOUANNEAULT Tony, JOUAUX Joël, KRIMI Sonia (jusqu'à 19h00), LAINÉ Sylvie, LAMORT Philippe, LAMOTTE Jean-François (jusqu'à 20h00), LANGLOIS Hubert, LE BLOND Auguste, LE CLECH Philippe, LE DANOIS Francis, LE GUILLOU Alexandrina, LE PETIT Philippe, LE POITTEVIN Lydie, LEBRETON Robert, LEBRUMAN Pascal, BLANDAMOUR Martine suppléante de LECHATREUX Jean-René, LECHEVALIER Isabelle, LECOURT Marc, LEFAIX-VERON Odile, LEFAUCONNIER François, LEFAUCONNIER Jean, LEFER Denis, LEFEVRE Hubert, LEGOUET David, BERNARD Julie suppléante de LEGOUPIL Jean-Claude, LEJAMTEL Ralph, LEJEUNE Pierre-François, LELONG Gilles, LEMENUEL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMONNIER Charles suppléant de

LEMONNIER Hubert, CLERMONT Philippe suppléant de LEMONNIER Thierry, LEPETIT Gilbert, LEPLEY Bruno, LEPOITTEVIN Sonia, LEQUERTIER Colette, LEQUILBEC Frédéric, LERENDU Patrick, LEROSSIGNOL Françoise, LEROUX Patrice, LESEIGNEUR Jacques, LETERRIER Richard, LEVAVASSEUR Jocelyne, MABIRE Caroline, MABIRE Edouard, MADELEINE Anne, MAGHE Jean-Michel, MAHIER Manuela, MARGUERIE Jacques, MARGUERITTE Camille, MARGUERITTE David, MARIE Jacky, MARTIN Patrice, MARTIN Serge, MARTIN-MORVAN Véronique, MAUGER Michel, MAUQUEST Jean-Pierre, DOUBLET Mathias suppléant de MEDERNACH Françoise, MIGNOT Henri, MORIN Daniel, MOUCHEL Evelyne, MOUCHEL Jacky, MOUCHEL Jean-Marie, PARENT Gérard, PELLERIN Jean-Luc, PERRIER Didier (jusqu'à 19h30), PIC Anna, PIQUOT Jean-Louis, PLAINEAU Nadège, POIGNANT Jean-Pierre, POISSON Nicolas, PROVAUX Loïc, RENARD Jean-Marie, ROCQUES Jean-Marie, RODRIGUEZ Fabrice, ROGER Véronique, RONSIN Chantal, ROUELLÉ Maurice, ROUSSEAU François, SAGET Eddy, SANSON Odile, SIMONIN Philippe, JOUBERT Martine suppléante de SOLIER Luc, SOURISSE Claudine, TARIN Sandrine, TAVARD Agnès, THOMINET Odile, TOLLEMER Jean-Pierre, VANSTEELANT Gérard, VARENNE Valérie, VASSAL Emmanuel, VASSELIN Jean-Paul, VIEL-BONYADI Barzin, VIGER Jacques, VILLETTE Gilbert, HERAUVILLE Jean-Marie suppléant de VIVIER Sylvain.

Ont donné procurations

AMIOT Florence à VARENNE Valérie, ANNE Philippe à HARDY René, BAUDIN Philippe à LELONG Gilles, CATHERINE Arnaud à ARRIVÉ Benoît, FAUDEMÉR Christian à LEMENUEL Dominique, GIOT Gilbert à MABIRE Edouard, GUILLEMETTE Nathalie à GASNIER Philippe, HEBERT Dominique à BOUSSELMAME Noureddine (à partir de 19h33), JOZEAU-MARIGNE Muriel à PLAINEAU Nadège, KRIMI Sonia à MAGHE Jean-Michel (à partir de 19h00), LAFOSSE Michel à VILLETTE Gilbert, LEFRANC Bertrand à GRUNEWALD Martine, LAMOTTE Jean-François à FIDELIN Benoît (à partir de 20h00) LEMOIGNE Sophie à HULIN Bertrand, LEPOITTEVIN Gilbert à SOURISSE Claudine, PERRIER Didier à LEJAMTEL Ralph (à partir de 19h30), RENARD Nathalie à TAVARD Agnès, SCHMITT Gilles à JOLY Jean-Marc.

Excusés :

BALDACC I Nathalie, BELL IOT DELACOUR Nicole, BROQUET Patrick, D'AIGREMONT Jean-Marie, FALAIZE Marie-Hélène, LECOQ Jacques, LEMYRE Jean-Pierre, LEONARD Christine.

Délibération n° DEL2021_114**OBJET : Zone des Fourches - Présentation du projet de finalisation de la zone existante et de l'extension - Approbation du programme****Exposé**

La Communauté d'agglomération du Cotentin, dans le cadre de sa compétence « Développement Économique » et conformément au rapport de la CLECT du 7 juillet 2017, poursuit le projet de finaliser les travaux d'aménagement d'une partie de la Zone d'Activité Économique des Fourches et d'en aménager le dernier secteur afin d'y créer plusieurs lots d'activité.

La présente délibération a pour objet de faire un point d'étape de ces deux opérations liées, de valider les principes d'aménagement et le programme de travaux.

1. PÉRIMÈTRE DE LA ZAC - CONTEXTE DU PROJET

La ZAC des Fourches a été créée par délibération de la Communauté Urbaine de Cherbourg le 21 décembre 1989, prorogée le 6 décembre 1991, sur un périmètre de 35 ha découpé en 3 secteurs. Le dossier de réalisation a été approuvé le 7 décembre 1992. Le cahier des charges de cession des terrains a été approuvé par délibération communautaire du 31 mars 1993 transformé par délibération communautaire du 16 octobre 2008. En outre, le règlement d'aménagement et les prescriptions architecturales ont été reprises dans les dispositions du PLU qui a classé, respectivement, les zones en UX et 1AUs.

Lors de sa création, la Communauté d'agglomération du Cotentin a eu pour charge :

- de finaliser les derniers travaux principalement liés à la voirie, sur les secteurs ZA et sous-secteur ZAa dont une partie des lots restaient à commercialiser ;
- d'aménager en totalité, tel qu'initialement prévu, le secteur ZU en vue de la création de plusieurs lots d'activité (surface brute : 6 ha 40 – surface commercialisable : 4 ha 80).

Pour ces travaux, la Maîtrise d'Ouvrage et la Maîtrise d'œuvre « Études » sont assurés par les services du Cotentin.

D'un point de vue budgétaire, il est acté de faire la distinction entre la partie « à finaliser » et la partie « restant à aménager ». Pour cette dernière, l'équilibre sera requis (budget annexe 11 – équilibre Dépense / Recette) le prix de commercialisation des lots devant couvrir le coût d'aménagement (vente à prix d'équilibre). Il est à noter que les dépenses relatives aux zones quasi-achevées resteront à la charge des communes (en l'espèce Cherbourg-en-Cotentin), par un mécanisme de prise en charge adéquat (A.C. libres 2022).

2. OBJECTIFS

Le Schéma d'Accueil des Entreprises, outil de pilotage et d'orientation en matière d'organisation des zones d'activité économique et de l'offre immobilière, a établi que la Zone d'Activité Économique des Fourches était structurante.

S'inscrivant notamment dans une démarche de transition écologique et énergétique, une cohérence sera recherchée entre la taille des parcelles proposées et le type d'activité envisagé, le tout reposant sur les principes de préservation de l'environnement, du bien-être au travail, de l'inclusion. Une attention particulière sera portée sur les modalités de gouvernance et d'animation de la zone.

On pourra y retrouver, entre autres :

- une offre de mobilité performante mettant en valeur les modes de déplacement doux (bus, pistes cyclables, cheminement piéton le long des voies et coupant perpendiculairement la zone,...) ;
- une sécurisation des lieux de circulation automobile (zone 30, dispositifs de ralentissement de la vitesse,...) ;
- la mise en œuvre d'espaces communs de détente dans une démarche valorisant les actions sociales et environnementales de chacun et permettant la mise en place d'une animation de zone par la suite ;
- la mise en œuvre de solutions modernes et adaptées de restauration (Food truck,...) ;
- la prise en compte de la biodiversité locale (conservation des trames bocagères, éclairage raisonné, plantations...) à l'entretien modéré.

Ainsi, l'ambition du Cotentin est d'obtenir la labellisation RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) de la zone en concourant à l'AMI lancé par la Région en juin dernier pour lequel le Cotentin a été retenu.

3. NATURE DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS A PRÉVOIR – PROGRAMME DES TRAVAUX

L'ensemble des compétences du Cotentin est mobilisé : la mobilité, la gestion de déchets, l'environnement et le respect de la biodiversité (végétalisation, préservation de la trame bocagère), la formation et l'emploi,...

Ainsi un plan de principe vous est présenté en annexe récapitulant l'ensemble des travaux envisagés : aménagement de voiries (zone 30 km/h), d'espaces de stationnement, d'espaces paysagers (végétalisation), d'éclairage public à haute performance, de signalétique de zone et de mobilier urbain, de gestion des déchets, de fluides, etc.

4. CALENDRIER PRÉVISIONNEL – ENVELOPPE FINANCIÈRE AFFECTÉE AUX TRAVAUX

Le début des travaux, pour la partie restant à finaliser, est prévu au dernier trimestre 2021 avec une fin de travaux fin 2022. Le montant global de ces travaux est actuellement estimé à 1 050 000 € HT dont une partie des crédits est inscrite au budget principal Développement Économique 2021 (600 000 € TTC).

Le début des travaux, pour la partie restant à aménager, est prévu pour le début de l'année 2022 avec une fin de travaux au dernier semestre 2023. Le montant global de ces travaux est actuellement estimé à 1 950 000 € HT et les recettes liées à la commercialisation des lots est actuellement estimé à 1 725 000 € HT, à charge pour le Cotentin de respecter les principes d'équilibre budgétaire (budget annexe 11 Développement Économique). Le Conseil Régional de Normandie interviendrait au titre du contrat de territoire à hauteur de 292 500 €, montant qui reste à confirmer dans le cadre de la poursuite de l'instruction du dossier.

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Le conseil communautaire a délibéré (Pour : 169 - Contre : 0 - Abstentions : 15) pour :

- **Valider** le programme de travaux et les principes d'aménagement décrits ci-dessus ;

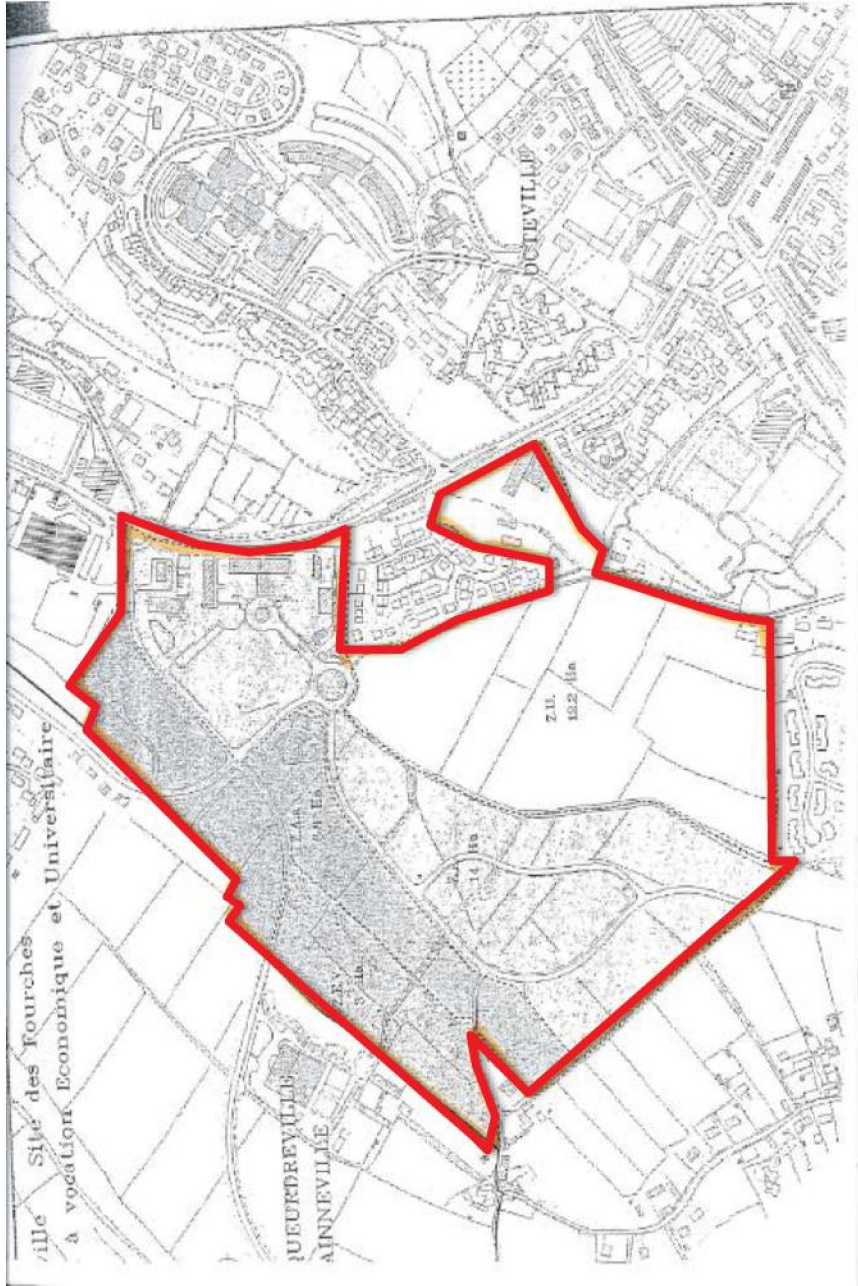
- **Donner** son accord sur la poursuite du projet ;
- **Dire** que la dépense relative à la partie à finaliser de la zone existante est inscrite au budget principal 2021 à hauteur de 600 000 € TTC ; le complément sera inscrit au BP 2022 ;
- **Dire** que la dépense relative à l'extension de la zone est inscrite au BA 11 2021 à hauteur de 300 000 € HT (études et travaux), le complément sera inscrit au BP 2022 ;
- **Autoriser** le Président, le Vice-Président ou le Conseiller délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **Dire** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Caen (Calvados) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- **Dire** que le Président et le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

LE PRESIDENT,

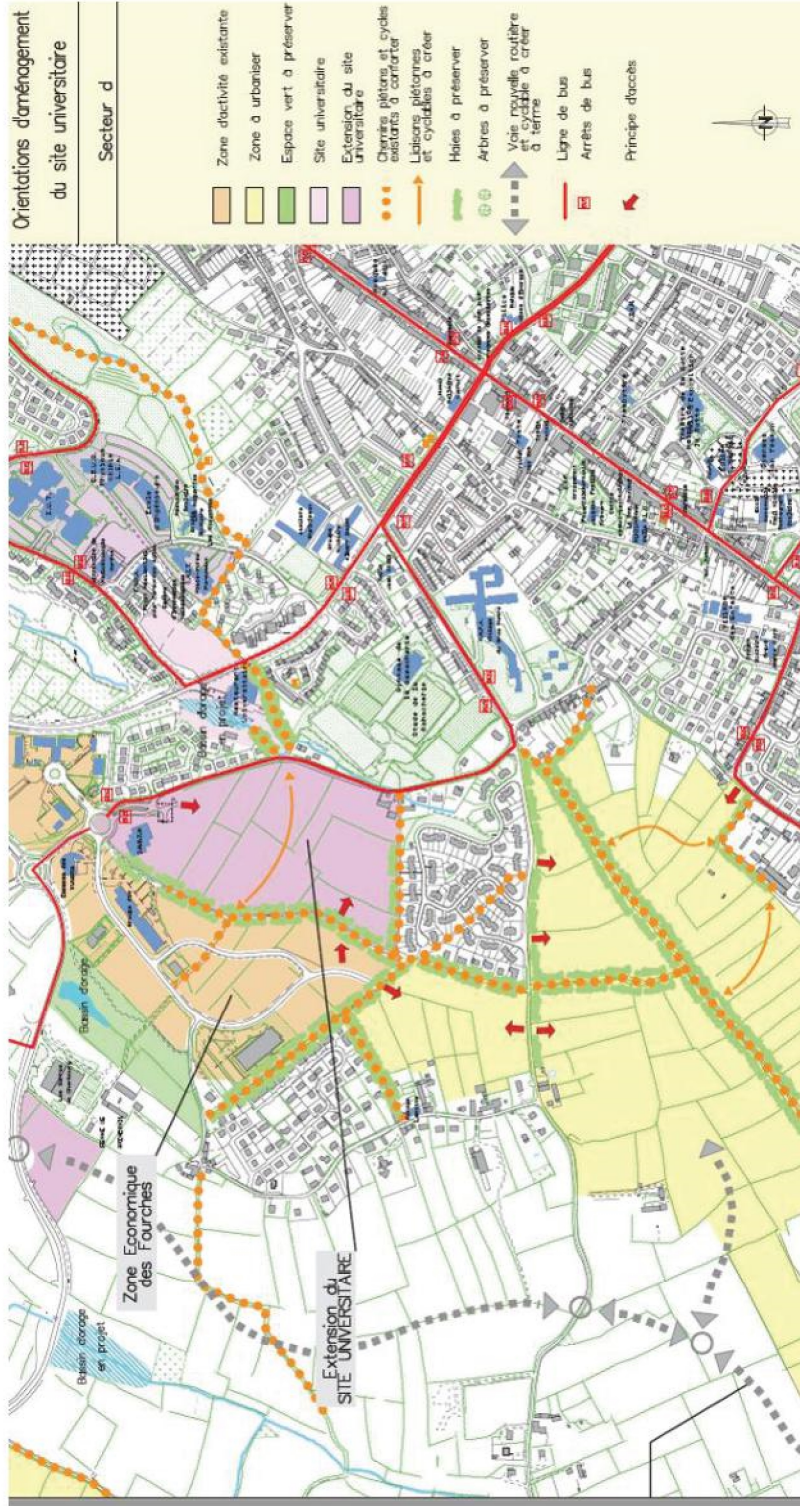
David MARGUERITTE

Annexe(s) :
Plan

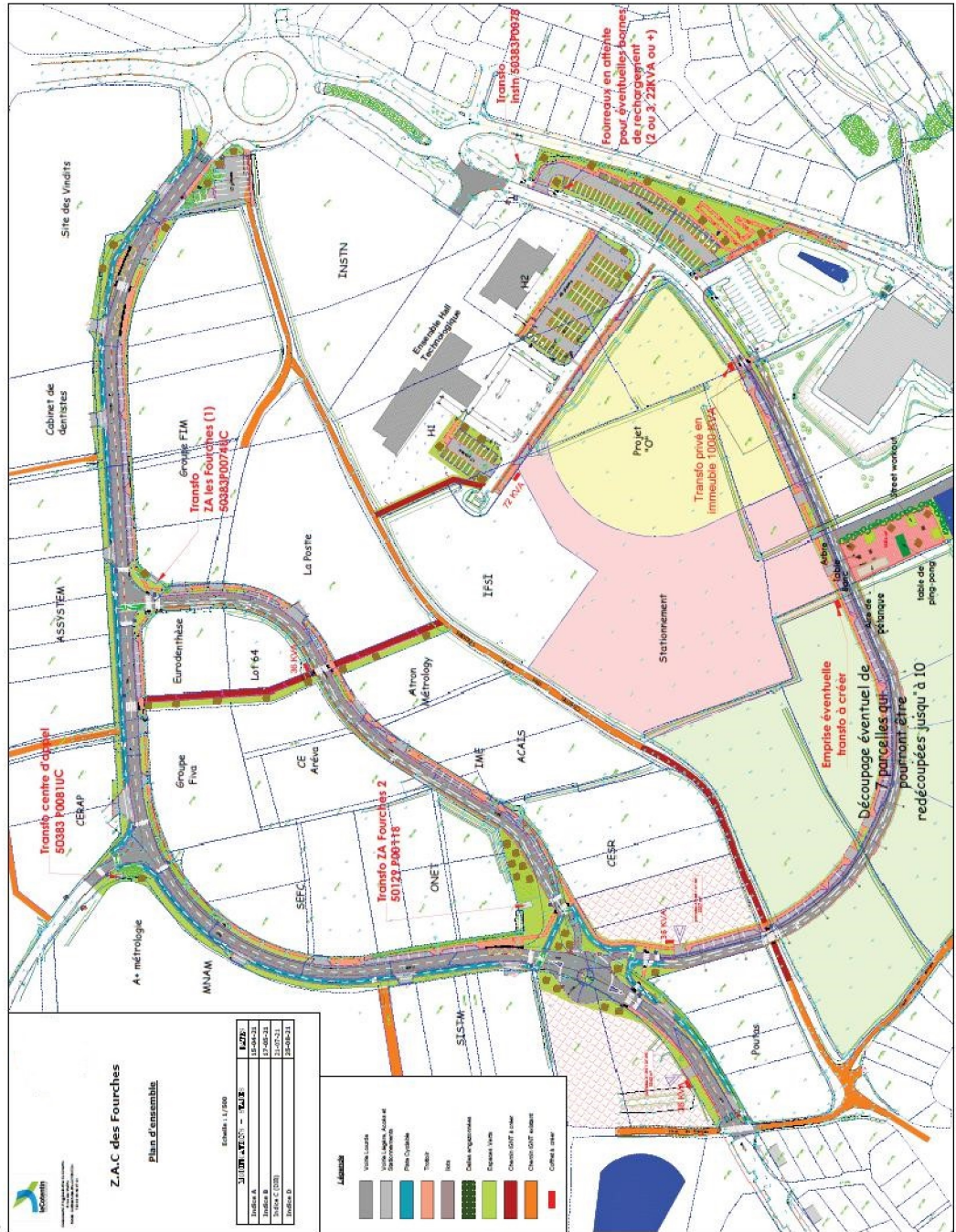
PERIMETRE ZAC



Orientation d'aménagement et de présentation



PLAN D'ENSEMBLE DU PROJET



Envoyé en préfecture le 05/10/2021

Reçu en préfecture le 05/10/2021

Affiché le

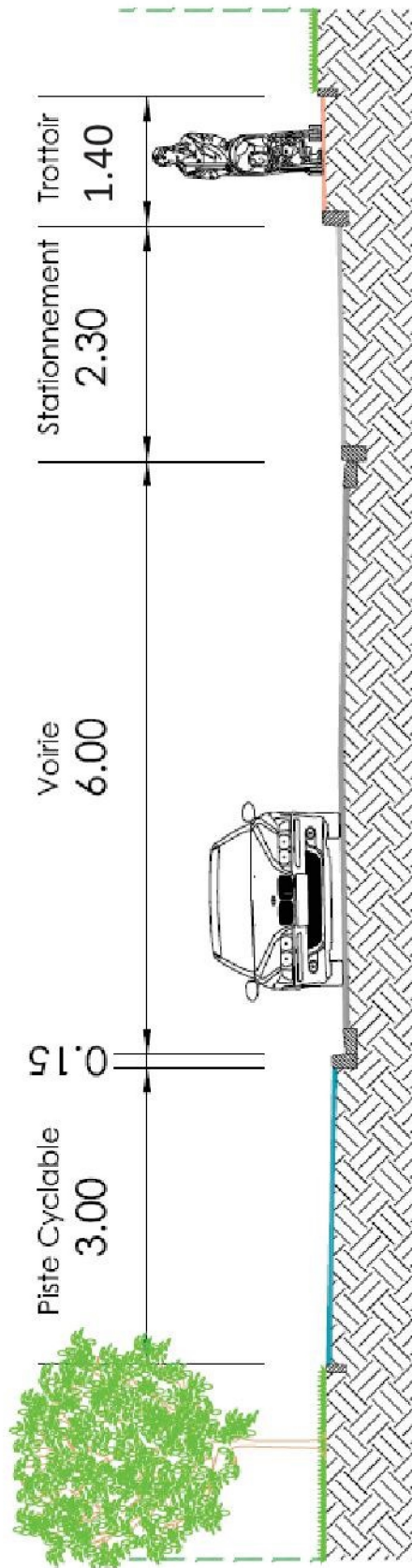


ID : 050-200067205-20211005-DEL2021_114-DE

Z.A.C des Fourches

Coupes Types

Rue des Vindits



Allée des Vindits

